

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

Réf. : AP/

ARRETE DU MAIRE

TEMPORAIRE

N° **716**

**TRAVAUX TIRAGES DE CÂBLES ET DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE
CHAMBRE TELECOM
COMMUNE DE BANDOL
EIFFAGE ENERGIE TELECOM**

PROROGATION

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU l'arrêté préfectoral en date du 22 septembre 2002 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le département du Var
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
Vu notre arrêté n°545 du 04 septembre 2020 relatif aux travaux précités en objet
VU la demande de prorogation en daté du 05 novembre 2020 de la société EIFFAGE ENERGIE TELECOM
07 60 48 49 70 – sise : Parc d'activités de Signes – avenue de Copenhague – 83870 SIGNES, (courriel : cedric.toucher@eiffage.com et maud.jacolot@eiffage.com)
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.
CONSIDÉRANT l'afflux de circulation pendant la journée sur certaines voies et la gêne que peuvent occasionner ces travaux.
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'entreprendre ces travaux de nuit lorsque cela est nécessaire pour éviter cette gêne.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Les mesures de notre arrêté n°545 en date du 04 septembre 2020 concernant les travaux pour les tirages de câbles et de déploiements de fibre optique en chambre Télécom sur la commune de Bandol dans les voies concernées listée au présent arrêté et **les travaux de nuit (21h00 à 06h00)** dans les voies suivantes :

- Avenue de la Libération, Allées Jean Moulin, Alfred Vivien.
- Boulevards de Marseille, Louis Lumière, Victor Hugo.
- Rues des Ecoles, Pons, Docteur Louis Marçon, Voltaire, Vincent Allègre, Pierre Toesca, Gabriel Péri, de l'Immortelle, d'Alsace, Colbert, de la République, de la Tuilerie.
- Corniches François Fabre, Bonaparte.
- Place Lucien Artaud.
- Quais Charles de Gaulle, du Port.

SONT PROROGÉES JUSQU'AU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

ARTICLE 2° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.



Fait à Bandol, le

- 6 NOV. 2020

Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol

LISTE DES VOIES CONCERNÉES prorogation de l'arrêté n°545

Voies concernées par les travaux de tirages de câbles et de déploiements de la fibre optique en chambre télécom sur le territoire de la commune en journée.

AVENUE:

des Chênes Verts, du Littoral, des Citronniers, des Mouettes, Montemer, Dei Reganeu, des Lavandes, Bellevue..

BOULEVARD:

de l'Escourche, de Lorette, de Lattre de Tassigny, de Vallongue, des Rossignols, Bois Maurin, de la Peyrière, de Pierreplane, des Hirondelles, de la Mer, de Marseille, des Graviers, du Capelan, des Engraviers, de Gairard.

CHEMIN:

de la Ciotat, de la Garduère, de l'Escourche, de Roumpinas, de Pertuas

IMPASSE:

Pierre et Marie Curie, de l'Olivade, du Zénith, André Ampère, du Pont d'Aran

MONTÉE:

Voisin, André Labarthe, cole de Rène

ROUTE:

de la Crête, ancienne Route du Beausset

RUE:

Anatole France, René Cassin , Monté Cristo, Descartes, Buffon, Richelieu, des Citronniers, des Cyprès, de Lorraine, des Narcisses, Pasteur, Jenner, Laennec, Frédéric Mistral, Lamartine, Alfred de Musset, Alphonse Daudet, de Champagne, du Soudan, de l'Equinoxe, Lazare Carnot, Chaptal, Cuvier, Clement Ader, Daguerre, Marivaux, Honoré de Balzac, Jean Jaurès, Lavoisier, de Belgique, d'Italie, des Orangers, Aubanel, Amboise Paré

TRAVERSE:

des Mattes, des Gipières, du Canal.

ALLÉE:

des Bougainvilliers, des Roses, des Pinsons